

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES MUNICIPAUX



ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
AU NIVEAU DE L'IMPASSE DU BOIS CHAPITRE ET PLACE VICTOR HUGO A QUAROUBLE
(Travaux de Réfection des Enrobés)

Nous, Maire de la Commune de Quarouble

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant les travaux qui vont être entrepris par la S.A.S.U DUPONT SEBASTIEN au niveau de l'Impasse du Bois de Chapitre et Place Victor Hugo à Quarouble à partir du 22 octobre 2024.

ARRETONS:

Article 1 : La circulation et le Stationnement des véhicules seront interdits à l'emprise des travaux au niveau de l'Impasse du Bois de Chapitre et Place Victor Hugo à Quarouble à partir du 22 octobre 2024 et ce jusqu'au 25 octobre 2024. Cette restriction de circulation et de stationnement sera matérialisée par des panneaux réglementaires.

Article 2 : La signalisation adéquate sera assurée par la S.A.S.U DUPONT SEBASTIEN, 11 rue d'Angreau 59990 SEBOURG.

Article 3 : Monsieur le Maire de Quarouble est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Lutte contre l'Incendie,
- Monsieur DUPONT Sébastien
- Monsieur le Président du SIAVED

Quarouble, 21 octobre 2024

Le Maire,
Jean-Luc DELANNOY

